



Poker menteur

A la Fédération de l'Hospitalisation Privée

La FHP a réuni mercredi 16 juin une commission mixte paritaire « exceptionnelle » dont le but unique était la présentation aux organisations syndicales du document envoyé au Conseil de l'Hospitalisation pour la campagne tarifaire 2011.

La FHP revendique d'obtenir une tarification unique public / privé.

Après maintes tergiversations, au final, la FHP annonce qu'elle a pour mandat de privilégier les négociations d'établissements et non celles au niveau national. La négociation nationale et la Convention Collective Unique FHP sont de fait le plus petit dénominateur, et sont vidées de tous contenus.

La responsabilité de la FHP en matière de discrimination est engagée :

- Discrimination envers des établissements dégageant plus de bénéfices que d'autres (les enveloppes seront de surcroûts très différentes).
- Discrimination de fait envers les salariés.
- Discrimination dans le cadre du dialogue social. Le rapport de force sera loi...

Du fait des luttes en cours dans le secteur de la santé lucrative, la FHP est contrainte de concéder une revalorisation salariale de la valeur du point à hauteur de 0,5% pour l'année 2010, sous conditions :

- De l'aboutissement de l'accord dit « Bas Salaire »
- De renégociations de certains points de la convention collective, notamment :
 - Les critères d'ancienneté dans l'entreprise,
 - Les critères d'ancienneté de diplômes,
 - La remise en cause de l'indemnité pour jours fériés non travaillés

Face à cet odieux chantage, l'ensemble des organisations syndicales a donc demandé à la FHP d'assumer sa responsabilité, face à d'éventuels mouvements sociaux.

Notre fédération souligne le risque de la généralisation des luttes, puisque dorénavant les salariés sont appelés à négocier dans leurs établissements. Ils pourront utiliser tous les moyens qu'ils jugeront efficaces pour faire aboutir leurs revendications.

Nous appelons l'ensemble des salariés du secteur de la santé privée à se mobiliser dès maintenant dans la perspective de la journée du 24 juin, journée d'actions pour les retraites, mais aussi journée de luttes pour l'ensemble des revendications des salariés.

La question de l'emploi, des salaires, des retraites est donc plus que d'actualité !

N° 108

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01.48.08.57.08
Fax : 01.48.18.29.86
E-mail : ufsp@sante.cgt.fr

Montreuil, le 17 juin 2010